

Analecta cet ouvrage d'histoire locale qui n'est pas sans intérêt pour l'Ordre de Prémontré. On sait, en effet, que la commune de Jette, aux portes de Bruxelles, abrita autrefois une abbaye norbertine, plus connue sous le nom de Dilighem, qui fut supprimée par les révolutionnaires français à la fin du XVIII^e siècle.

Le P. De Meulemeester a voulu faire œuvre de vulgarisation qui, dit-il, " n'admet ni documentation pesante, ni longues discussions critiques ". Son livre est un recueil d'articles parus antérieurement dans divers périodiques. Il n'en est pas moins une contribution sérieuse à l'histoire des environs de Bruxelles et tout spécialement à celle du monastère, aujourd'hui disparu, de Dilighem.

Les détails sont particulièrement abondants dans les chapitres VI et VII, où sont racontées les dernières péripéties du monastère au XVIII^e siècle. Ces deux chapitres complètent ainsi heureusement les données, plutôt maigres, que nous fournissent les historiographes anciens, tels que *Sanderus* et *Van Gestel*.

Des études sur le jardin botanique et sur les carrières de Dilighem font connaître avec précision un des aspects de l'activité des chanoines de Jette sous l'ancien régime.

Enfin, un dernier paragraphe retrace la biographie des curés de Jette, paroisse desservie par l'abbaye. Plusieurs de ces curés furent élevés à la dignité prélatice dans leur monastère et siégèrent comme députés aux Etats du Brabant. Le Nécrologe de Dilighem, conservé aux Archives Générales du Royaume à Bruxelles et un recueil d'épithames, qui se trouve à la Bibliothèque royale, ont été largement mis à contribution pour refaire ces biographies.

L'ouvrage du P. de Meulemeester n'est sans doute qu'un coup de sonde ; mais en attendant qu'un heureux hasard fasse mettre la main sur les archives du monastère, aujourd'hui introuvables, ce livre a sa place toute marquée dans la bibliographie norbertine.

Pl. LEFEVRE

...

H. Dieckmann, S. J., *De Ecclesia* : Tractatus historico-dogmatici. Tom. II, *De Ecclesiae magisterio*. In 8°, XI et 308 pag. Fribourg i. B., Herder, 1925. — 10 M.

Après avoir examiné le premier volume du *De Ecclesia* publié par le R. P. Dieckmann, nous attendions avec une certaine impatience ce deuxième tome.

Aux deux premiers traités *De Regno Dei* et *De Ecclesiae constitutione* précédemment parus, fait suite le *De Ecclesiae magisterio*. Ce dernier traité est sans doute le plus important en apologétique ; c'est à bon droit que l'auteur le regarde comme le couronnement de son œuvre.

Une brève analyse des matières exposées dans ce deuxième volume nous permettra d'apprécier le travail de l'érudit professeur.

Le R. P. Dieckmann condense son troisième traité en quatre chapitres, dont le premier est intitulé *De existentia et indole magisterii Ecclesiae*. Comme l'auteur l'affirme (pag. 7 suiv.), non seulement Jésus a conféré aux apôtres la faculté et le droit de prêcher l'Evangile ; mais, ce qui plus est, il leur a imposé la charge d'enseigner sa doctrine. L'impératif "*docete (discipulos facite) omnes gentes*" de la finale de Matthieu, de même que le "*praedicate evangelium*" de Marc XVI, 15, sont décisifs à cet égard. Les apôtres n'ont donc pas seulement la permission d'annoncer la doctrine révélée ; la prédication est désormais un emploi (*munus*), disons même une fonction, ou encore une profession, source de droits, mais aussi d'obligations rigoureuses. Et ainsi que l'auteur l'ajoute, les deux textes évangéliques cités ci-dessous concordent encore pour désigner la prédication apostolique comme étant fonction perpétuelle et permanente.

Mais le R. P. Dieckmann va plus loin. Il déclare, en effet, que les apôtres devront prêcher *nomine et auctoritate Christi*. Au dire de l'auteur, leur autorité serait donc proprement divine, et leur magistère serait authentique. Les textes de Matt. X, 40 et de Luc X, 16 sont apportés à l'appui.

Nous le reconnaissons volontiers, le savant Jésuite allemand n'est pas seul à soutenir que ces textes, ou du moins le premier d'entre eux, suggèrent l'idée d'un hiérarchie doctrinale, voire l'idée d'un pouvoir juridictionnel en matière de doctrine. Cette idée serait donc biblique, et plus spécialement elle nous viendrait de Jésus. En conséquence, les apôtres seraient vraiment représentés comme investis d'un semblable pouvoir ; et pour le premier évangile ce serait là, sans conteste, une nouvelle et une éclatante justification de son titre d'évangile catholique.

Néanmoins, nous ne pouvons nous décider à suivre l'auteur dans cette voie. En effet, les deux textes évangéliques mis en cause sont susceptibles, semble-t-il, d'une exégèse, qui n'implique nullement l'idée de juridiction doctrinale. De plus, les paroles de S. Luc X, 16, parfaitement semblables aux expressions de Matt., sont adressées aux 72 disciples. Or, on n'a jamais prétendu, du moins à notre connaissance, que ces derniers fussent qualifiés, eux aussi, pour imposer d'autorité une doctrine à croire ou encore à professer. Le R. P. Dieckmann a pressenti cette dernière difficulté (pag. 10) ; mais la solution, qu'il suggère, paraît peu convaincante. Nous croyons, pour notre part, que si l'idée précise d'un magistère authentique et autoritaire est distinctement proposée dans l'Evangile, il faut la chercher dans Marc XVI, 15-16. L'auteur, au contraire, bien loin d'exploiter ce texte, ne le signale qu'en passant (pag. 12).

On serait tenté d'exiger dans cette partie de l'ouvrage plus de détails et plus de précision ; d'autant plus que l'auteur va se prévaloir de ces données pour affirmer l'infailibilité du magistère ecclésiastique (pag. 35, 38 suiv.). Et de fait, s'il est vrai que toute autorité vient de Dieu, il y a autorité divine et autorité divine. De même, comme l'auteur sera forcé de le reconnaître au Ch. II, il y a magistère authentique et magistère authentique.

Les données acquises jusqu'à présent permettent à l'érudit professeur d'établir le principe de la tradition. Ces conclusions sont très justes ; car l'idée de tradition divine est intimement liée à l'idée de magistère perpétuel et divinement établi, humain et vivant, authentique et infailible. Et ces constatations justifient, à elles seules, la large part faite par l'auteur à la question de l'infailibilité.

Cette section de l'ouvrage débute par une explication détaillée du concept de l'infailibilité, explication que réclame la complexité de ce concept. Retenons seulement que l'infailibilité, telle que l'entend le dogme catholique, est dite une qualité de l'être intelligent. En tout cas, son champ d'action est l'activité intellectuelle, soit totale soit partielle, de ce même être ; et elle exclut de son domaine jusqu'à la possibilité d'une déviation, quelle qu'elle soit, volontaire ou non, coupable ou non, de la règle objective de vérité logique. Par conséquent, qui dit infailibilité déclare impossible une erreur involontaire ; mais il nie, en même temps, la possibilité de toute altération doctrinale, de toute tromperie ou supercherie. Si le premier membre est essentiel à l'idée d'infailibilité, de deuxième ne l'est pas moins ; et il semble que le R. P. Dieckmann n'a pas suffisamment relevé ce deuxième membre.

A notre avis, il y a là un défaut grave, capable d'entraîner de fâcheux résultats. Un lecteur averti doit éprouver une impression défavorable, s'il trouve l'idée de l'infailibilité rattachée à l'exclusion d'erreur, comme c'est le cas à la page 40^e, où se lisent ces mots : "Qua assistentia (Christi), utpote divina, omnis error arcetur a praedicatione apostolica, infallibilitas premititur et datur". Voyez de même pag. 73. On se demande, après cela, si les arguments apportés par l'auteur à l'appui de sa thèse sont tous convaincants.

Certes, pour un catholique, l'idée d'une altération de la doctrine évangélique par les apôtres à quelque chose de choquant. Toutefois, il faut de toute nécessité tenir compte de cette idée, dès qu'on se propose de revendiquer le charisme de l'infailibilité au profit des mêmes apôtres.

Et qu'on ne nous objecte pas qu'une tromperie imputable est encore une erreur ; car on dira mieux, en toute hypothèse, qu'elle n'est pas une erreur, mais qu'elle y conduit et qu'elle en est la cause. Conséquemment, si l'assistance promise par Jésus dans la finale de S. Matthieu doit certainement prémunir les prédicateurs de l'évangile contre toute erreur non voulue et non coupable, il reste encore à prouver, qu'elle doit pareillement les préserver de toute défection imputable dans l'exposé de la doctrine révélée.

L'analyse minutieuse des matières examinées dans ce premier chapitre s'imposait, à raison de l'importance exceptionnelle du sujet. Supposant que ces matières devinsent caduques, le reste du traité n'aurait plus de raison d'être.

Le deuxième chapitre traite *De subjecto seu organo magisterii Ecclesiae*. Antérieurement déjà le magistère institué par le Christ avait été proposé comme apostolique et perpétuel. En effet, la charge de l'évangélisation a été conférée aux apôtres ; si la prédication évangélique doit se perpétuer à travers les âges, Jésus a prévu une lignée non interrompue, de successeurs, se transmettant, avec la charge de la prédication, les droits et les prérogatives du magistère authentique et infailible.

La question se pose donc : Où sont ces successeurs des apôtres ? Où le charisme de l'infailibilité ? Et quels sont les détenteurs de la juridiction doctrinale instituée par Jésus ? L'examen de ces questions amène l'auteur à décrire avec précision les divers organes du magistère ecclésiastique, tout en indiquant leurs attributions et leurs pouvoirs respectifs. Signalons en particulier dans le présent chapitre une belle description de ce qu'on est convenu d'appeler le magistère universel (pag. 71 suiv.).

Ce qui suit relève du domaine de la théologie. Bien que la méthode historique n'ait pas été abandonnée, ce nouveau point de vue apparaît dès le troisième

chapitre. Celui-ci est intitulé *De objecto magisterii ecclesiastici*. Ajoutons qu'il nous parut particulièrement intéressant. Une réponse sommaire et provisoire avait été donnée antérieurement à cette question. Toutefois, elle réclamait des explications complémentaires et précises. Nous estimons que le R. P. Dieckmann les donne de main de maître. L'étude sur l'objet du magistère infaillible fournit à l'auteur l'occasion de résoudre une série de nouveaux problèmes se greffant sur le premier. Signalons notamment la question de l'âge de la révélation publique, ainsi que celle de l'évolution des dogmes. Tout cela est exposé avec clarté ; l'auteur prend soin d'indiquer exactement les fondements théologiques de ses solutions. Ces qualités, qui marquent la première partie *De objecto directo*, se retrouvent dans la deuxième *De objecto indirecto*.

Un quatrième et dernier chapitre est consacré au problème des sources du magistère ecclésiastique .

Pour compléter son œuvre le R. P. Dieckmann ajoute, sous forme d'appendice, un *conspectus dogmaticus*. Ce n'est qu'un aperçu plutôt synthétique du traité théologique *De Ecclesia*. Mais quoique succinct, ce *conspectus* permet à l'auteur d'éclaircir brièvement une foule d'expressions bibliques et de formules traditionnelles. Sont retracées, à tour de rôle, les relations de l'Eglise avec le Christ, avec les autres personnes de la Sainte Trinité et avec la Trinité elle-même. Enfin l'auteur détermine l'enseignement théologique concernant la nature de l'Eglise et ses propriétés. Grâce à l'appoint apporté par ce *conspectus*, les deux volumes de l'érudit professeur contiennent une systématisation complète de l'ecclésiologie catholique. Deux tables détaillées achèvent ce travail.

Ainsi que dans son premier volume, au lieu d'indiquer ses notes en bas de la page, l'auteur les rélègue à la fin des *Quaestiones* et des *Capita* : innovation que de nombreux lecteurs trouveront peu heureuse.

A l'aide de cette brève analyse, le lecteur pourra se faire une idée de la valeur intrinsèque du nouvel ouvrage. Nous nous attendons à voir les censeurs louer à l'envi la méthode rigoureuse de l'auteur, son exposé clair et précis et la solidité du raisonnement. Et l'on aurait tort de révoquer en doute la justesse et le bien fondé de ces appréciations.

Ajoutons que ces volumes se présentent sous une tenue irréprochable. La vue de ces pages constitue pour les yeux un véritable agrément. Aussi l'auteur fut-il bien inspiré lorsqu'il se décida de faire appel, pour la publication de son beau travail, aux inépuisables ressources techniques de l'honorable firme Herder, qui a si bien mérité de la théologie catholique.

Averbode.

E. A. HOFKENS